

COMMUNIQUÉ

« Pour un nouveau partenariat euro-méditerranéen »

La Plateforme Non-Gouvernementale Euromed salue la révolution des peuples de la rive sud de la Méditerranée pour la dignité, la liberté, la justice sociale et la démocratie et appelle avec vigueur à une politique extérieure de l'Union européenne cohérente, conforme aux valeurs et droits humains universels consacrés par ses traités

Adopté, le 25 février 2011

La Plateforme Non-gouvernementale Euromed, réunissant des organisations de la société civile autonome des deux rives de la Méditerranée :

- Salue la lutte courageuse, la marche pacifique mais déterminée et les soulèvements populaires en Tunisie, Egypte, Libye... et le vent de liberté et d'émancipation que connaissent les autres pays de la rive sud ;
- **Souligne l'importance historique du mouvement pacifique populaire et massif amorcé en Tunisie contre la dictature et pour le plein respect des libertés et droits humains universels dans la région, le vent de liberté venu de Tunisie se propageant dans d'autres pays riverains.**
- S'incline devant la mémoire des morts et rend hommage à toutes les personnes qui ont sacrifié leur vie à cette fin et condamne fermement la censure, l'intimidation, les provocations et la répression sanglante par les forces de sécurité, faisant des centaines de morts et des milliers de blessés en Tunisie, en Egypte, en Libye et dans les autres pays riverains.

Compte tenu de l'évolution permanente des événements en cours qui ne cessent de s'accélérer, la Plateforme Non Gouvernementale Euromed :

- **Exprime sa solidarité avec la mobilisation des forces démocratiques de la société civile et notamment des jeunes partout dans la région, pour la satisfaction de toutes les revendications justes et légitimes.**
- **Appelle avec vigueur à la fin de la dictature, de la répression, de la corruption, de la misère, du chômage, la construction d'Etats de droit démocratiques respectueux du pluralisme politique et de toutes les libertés et droits humains universels.**



La Plateforme Non-Gouvernementale Euromed appelle instamment l'Union européenne, ses institutions et ses Etats membres :

- à répondre à ces aspirations démocratiques ; à mettre fin aux ambiguïtés et compromissions nuisant gravement à la crédibilité de l'Europe aux yeux de ses citoyens comme du reste du monde et à mettre en œuvre une politique étrangère cohérente, conforme aux valeurs et droits fondamentaux universels consacrés par ses traités.

- à accompagner activement les processus de transition démocratique et à soutenir, de façon prioritaire, la société civile autonome, acteur du changement démocratique.

- Rappelle que le but premier de l'Union est de promouvoir la paix, et ses valeurs y compris dans ses relations avec le reste du monde, en vertu du **Traité de Lisbonne** (v. art. 2, 3§1, 3§5 TUE). *L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde: la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international.* (art. 21§1 TUE).

- Souligne l'impérieuse obligation qui s'impose à l'Union, à ses institutions et à ses Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de son action extérieure dans tous les domaines, de sauvegarder ses valeurs (...), de consolider et de soutenir la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et les principes du droit international (...) (art. 21§2 TUE) tout en veillant à la cohérence de ses politiques(21§3 TUE).

A cet égard la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed :

- Se félicite de la Résolution du Parlement européen du 3 février 2011 sur la situation en Tunisie, qui relève l'incapacité de l'Union européenne à développer une véritable politique étrangère cohérente et efficace vis-à-vis de ses partenaires (...) et appelle instamment l'Union européenne à tirer les leçons de l'exemple tunisien et à revoir sa politique de soutien à la démocratie et aux droits de l'homme en mettant en place un mécanisme permettant la mise en œuvre de la clause de droits de l'homme dans tous les accords avec les pays tiers; insiste pour que la révision de la politique de voisinage accorde la priorité aux critères portant sur l'indépendance de la justice, le respect des libertés fondamentales, le pluralisme et la liberté de la presse et la lutte contre la corruption; invite à une meilleure coordination avec les autres politiques menées par l'Union avec ces pays (§13).

- Déploie l'impasse institutionnelle et politique induite par l'Union pour la Méditerranée ayant remplacé le cadre de coopération multilatérale du Partenariat Euromed par celui de coopération intergouvernementale, et constate la déchéance des gouvernements des pays partenaires du Sud qui en ont été les piliers en Tunisie et en Egypte.



- Appelle l'union européenne, ses institutions et ses Etats membres ainsi que leurs partenaires du Sud de la Méditerranée à fournir une assistance matérielle et financière à même de renforcer les liens de coopération, de dialogue et de mise en commun entre acteurs de la société civile autonome des deux rives de la Méditerranée ;

La Plateforme non-gouvernementale Euromed appelle à un nouveau partenariat euro-méditerranéen respectueux des aspirations des peuples à la pleine réalisation des valeurs et droits humains universels.

A cet égard elle réitère aux institutions de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée les recommandations du Forum civil Euromed d'Alicante (14-16 mai 2010) réunissant 250 organisations de la société civile du nord et du Sud de la Méditerranée :

Réaffirmant de plus fort la nécessité d'un partenariat euroméditerranéen ouvert à tous les pays qui appartiennent à cette région.

Soulignant que :

ce partenariat ne peut reposer uniquement sur des projets de développement économique, aussi important et novateurs soient-ils. Il doit s'appuyer sur les mêmes principes fondamentaux que ceux qui ont conduit à la création du processus de Barcelone : volonté de partager un destin commun respect de la diversité des sociétés, intangibilité des valeurs des libertés et des principes qui sont inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques sociaux et culturels. (...)

L'intervention de la Plateforme non gouvernementale Euromed auprès des différentes instances officielles doit être officiellement reconnue (...). Sans reconnaissance des sociétés civiles autonomes et indépendantes, le partenariat euromed ne permettra pas de faire des peuples les premiers acteurs de leur futur.

Demandant :

- d'assurer à la Plateforme non gouvernementale euromed les moyens matériels et politiques d'un fonctionnement autonome et indépendant (...)

- de mettre en œuvre des mécanismes qui permettent de respecter par les Etats du partenariat les engagements pris en matière de droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance. Les Etats et les institutions du partenariat doivent ne pas encourager de quelque manière que ce soit les gouvernements auteurs d'atteinte aux droits de l'homme, aux règles de la démocratie et de l'exigence d'Égalité.

(v. ci-jointement la Déclaration intégrale du Forum civil Euromed 2010)